



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotidiens

Question écrite n° 27556

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la distribution des titres de presse d'information. La question du portage des quotidiens est primordiale. Elle figurait d'ailleurs dans la lettre de mission adressée à Monsieur Marc Schwartz. Malheureusement, ce constat fait, les discussions semblent désormais se résumer à une négociation d'augmentations tarifaires nettement supérieures à l'inflation que la Poste réclame à la presse pour combler un déficit qu'elle impute à sa distribution. En effet, la question de fond aujourd'hui est bien celle de la survie de la presse régionale qui repose sur le développement du portage, en aidant par exemple les éditeurs pour chaque exemplaire supplémentaire porté autant que la Poste est aidée pour chaque exemplaire posté. La baisse de trafic qui en résulterait à la Poste permettrait également de réduire son déficit. Il alerte le Gouvernement quant à ses intentions de signer des accords liant la presse, la Poste et l'État pour une longue durée, avant les États généraux, et lui demande ce qu'il pense de cette proposition.

Texte de la réponse

Attentifs aux difficultés rencontrées par la presse en matière de distribution, les pouvoirs publics ont pris toute leur part à la conclusion de l'accord signé également par les représentants de l'ensemble des éditeurs et le président de La Poste, le 23 juillet 2008 qui définit le nouveau cadre du transport postal de la presse pour les sept prochaines années. L'État pérennise son engagement financier pour une durée historiquement longue en vue de favoriser la diffusion de la presse par abonnement et continue à garantir le pluralisme de la presse et sa diffusion postale sur l'ensemble du territoire à des tarifs abordables. À l'occasion de cet accord, l'ensemble des parties a confirmé son engagement résolu en faveur d'un développement accéléré du portage, véritable service que la presse apporte à ses lecteurs pour les fidéliser, et l'État sera particulièrement attentif à ce que toutes les voies soient explorées pour permettre de développer un mode diffusion dont on sait qu'il constitue un moyen particulièrement adapté aux besoins des abonnés. Dans le cadre des États généraux de la presse, voulus par le Président de la République, qui se tiennent actuellement, une réflexion est engagée sur le portage, au sein du pôle « Processus industriel », associant l'ensemble des acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27556

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6050

Réponse publiée le : 30 décembre 2008, page 11313